

CHSCTi de Paris : compte-rendu de la 154^{ème} réunion du 09/07/2019.**I – [Dnvsf Rapports visites de l'ISST](#) (site Saussure)**

1) L'administration projetait d'accueillir plus d'agents dans le bâtiment, et a consulté la société B T P Consultants. Celle-ci a rendu un **rapport du 13/11/2018**, donnant son avis :

« Au rez-de-chaussée, la présence d'une seule sortie e façade pour l'ensemble du bâtiment limite les effectifs cumulés susceptibles d'être accueillis dans le bâtiment à 20 personnes au plus. »

Le nombre admissible d'occupants dépend en effet de la qualité des circulations et du nombre d'unité de passage.

2) Des représentants du personnel (SOLIDAIRES, CGT, FO FINANCES) ont déposé un **droit d'alerte** le 21/12/2018 (article 5-7 du décret du 28/05/1982) en raison du danger grave et imminent puisqu'à cette date, l'immeuble restait occupé par plus de 20 personnes.

3) L'**Inspecteur de santé sécurité du travail** (ISST) s'est rendu sur les lieux en janvier 2019 et a rendu son **rapport** le 20/04/2019. Le bâtiment a été construit avant 1953 et n'a pas eu de travaux structurants après 1992, de sorte qu'il échappe à une partie de la réglementation actuelle. (19-04-20 [Rapp ISST Dnvsf Saussure](#))

Avec ce régime allégé, les règles de sécurité n'étaient pas toutes respectées. De plus, des règles se sont rajoutées depuis l'arrivée de la direction (2004).

3) Dès avant la visite de l'ISST, la direction a programmé le déplacement d'agents en 3 vagues pour alléger l'effectif du bâtiment.

Localisation du futur site de la DNVSE, 6 mois après le droit d'alerte sur Saussure.



Elle a aussi entamé les démarches pour convertir le parking en une voie de sortie supplémentaire (afin de conserver plus d'agents sur le site), ce qui n'a été autorisé officiellement que le 03/06/2019 (il fallait l'accord des services d'urbanisme), effectué des travaux pour améliorer le désenfumage. Elle a libéré les étages 6 à 8 et fait prioritairement les travaux sur les étages inférieurs.

Des services ont aussi été déplacés sur le site ARGONNE (prêt de surfaces par la direction de Paris).

4) Perspectives :

- Les représentants dont **FO FINANCES** défendent la conservation de l'immeuble, souhait des agents.

- Le bail de **SAUSSURE** finit en 2022 et le propriétaire d'étages supérieurs met en vente ceux-ci,

- La direction ne pourra rester que s'il est décidé la réalisation des travaux recommandés par l'ISST et la société BTP Consultants.

- Le relogement de tous à **ARGONNE** est impossible

- Mais la direction générale n'a pris aucune des décisions attendues (travaux structurels importants, rachats d'étages...), aggravant l'incertitude.

II - [DNVSF : Examen du PAP](#) (plan annualisé de prévention).

La Direction a signalé dans son DUERP (document d'évaluation des risques) servant à élaborer le PAP, deux nouveaux risques.

Il s'agit des charges d'adaptation à la loi ESSOC (pour lequel elle a fait un groupe de travail pour informer), et des incertitudes sur la sécurité du site de **SAUSSURE**.

III – [Drfip Point immobilier](#)

<p>A) Trésorerie Ratp amendes, déménagement.</p> <p>1) La Ratp a décidé la fermeture du site actuel, donc la direction transfère le service (chargé du recouvrement des amendes forfaitaires pénales prononcées par le tribunal de Police) à Paganini.</p> <p>Les agents de la Trésorerie Ratp amendes continueront à faire l'accueil comme avant, à partir du 01.10.2018</p>	<p>3) La surface moyenne est de moins de 12 m² pour certains agent, mais la direction a objecté que la moyenne de 12 m² est par site,</p> <p>B) REAUMUR, aménagement (surtout 5ème étage).</p> <p>L'administration a constaté de forts écrêtements horaires. Mais elle envisage une note à tous les chefs de service (tous services confondus) sur le sujet des écrêtements.</p>
---	--

IV [BSITM - point d'actualité sur le BREXIT](#) (sortie britannique de l'UE).

<p>1) L'administration a fait valoir son plan d'action assez ambitieux sur les travaux, les conditions d'exécution sur le terminal, aérer la brigade avec un second lieu de vie,</p> <p>2) La direction a remarqué que le contrôle de sûreté « ferroviaire » est représenté par la seule Bsitm, et s'est inquiétée de sa disparition si la mission créait un débat local. Mais cela pose problème sur la liberté d'expression.</p> <p>3) La direction prévoyait un audit de la DGAC (autorité validant les processus de sûreté sur les différents modes de transports en France) pour la BSITM, mais il n'est pas fait.</p>	<p>3) La direction a rappelé les deux fonctions liées au Brexit.</p> <p>pplication du tarif extérieur commun en cas de Brexit, et :</p> <ul style="list-style-type: none">. taxation des marchandises serait avant d'embarquer sur les Eurostar, par les Brigades des Hauts de France, et de façon résiduelle par la BSITM. Une aubette climatisée a été construite, ce qui convient.. Détaxation à la Gare du Nord (Bsitm). Mais le matériel est actuellement insuffisant (2 tables)j la direction va réclamer. <p>L'administration travaille en collaboration avec un prestataire (dans le cadre d'un marché public passé avec la direction de l'immobilier de l'État) pour avoir des propositions de lieu de vie supplémentaire, de 400 m², mais le contentieux restera à la Gare du Nord.</p>
--	---

V – [Budget](#)

<p>1) Dépenses sur préconisations médicales.</p> <p><i>Acquisition d'un fauteuil RH 400 ; loupe électronique ; bureau réglable en hauteur...</i></p> <p>2) Dépenses autres.</p> <p><i>. tapis de souris avec repose poignet ; film protection solaire ; supports écrans ; ventilateurs ; système d'interphonie sur la Banque d'accueil (ARGONNE) ; climatisation salle de réunion au 5ème (St Hyacinthe)</i></p>	<p>3) Formation sur la relation d'accueil avec l'utilisateur.</p> <p>Les représentants estiment nécessaire cette formation, mais souhaitent vérifier si l'Igpde (ou une autre direction) n'en organiserait pas déjà une du même type. A défaut, ils discuteront à nouveau du financement.</p>
--	---

VI – [Divers](#)

<p>1) Services des Impôts des Particuliers (SIP). L'implantation d'espaces numériques en SIP est en cours de stabilisation, dans l'attente de directive nationales. Les espaces d'accueils devraient évoluer.</p>	<p>2) Canicule. L'administration a affirmé se limiter à l'application des mesures nationales définies par la D G. Elle a justifié ainsi son refus d'abandonner des heures aux agents durant la canicule (ceux-ci devant rattraper).</p>
---	--

VII - [FO FINANCES revendique des moyens en personnel et crédits pour garantir une politique d'hygiène, de sécurité, de santé et des conditions de travail de haut niveau](#). N'hésitez pas à contacter ses représentants : Jean-Baptiste Chollet (Drfip, [UZES](#)), Pascale Brizio ([Douanes](#)).

fo.drifip75@dgif.finances.gouv.fr